

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles

Référent : Madame Collange

04 90 49 35 50

[petrdupaysdarles@ville-arles.fr](mailto:petrdupaysdarles@ville-arles.fr)

Liste des pièces adressées le 17 mars 2022

à

Monsieur le Sous-Préfet d'Arles

## CONSEIL SYNDICAL DU 8 MARS 2022

**2022.006 - MISE EN CONCURRENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UNE ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR APPUYER LE PETR DANS L'ELABORATION DE LA CANDIDATURE LEADER 2023-2027**

24 Elus membres du conseil syndical				Suffrages exprimés
Titulaires Présents	Suppléant Présent	Procurations	Absents	Bureau et Conseil syndical Participer à la réunion Zoom <a href="https://us06web.zoom.us/j/86759075434">https://us06web.zoom.us/j/86759075434</a> ID de réunion : 867 5907 5434
13	0	4	11	17

### Présents

ACCM : Madame Marie-Rose LEXCELLENT, Madame Catherine BALGUERIE-RAULET, Monsieur Pierre RAVIOL, Monsieur Lucien LIMOUSIN, Monsieur Patrick de CAROLIS ;

CCVBA : Madame Pascale LICARI, Monsieur Jean MANGION, Monsieur Bernard WIBAUX, Monsieur Hervé CHERUBINI ;

TPA : Madame Corinne CHABAUD, Monsieur Jean-Christophe DAUDET, Monsieur Michel PECOUT, Monsieur Max GILLES ;

### Absents excusés

ACCM : Madame Laurio PONS, Monsieur Jean-Michel JALABET, Madame Françoise FAVIER, Monsieur Hervé MISTRAL, Monsieur Fabien BOUILLARD, 1 siège en attente de désignation (Boulbon/ACCM) ;

CCVBA : Madame Anne PONIATOWSKI ;

TPA : Monsieur Yves PICARDA, Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE, Monsieur Serge PORTAL, Monsieur Pierre HUBERT-MARTIN,

### Procurations

Madame Laurio PONS à Monsieur Jean-Christophe DAUDET, Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE à Madame Corinne CHABAUD, Monsieur Jean-Michel JALABERT à Madame Catherine BALGUERIE-RAULET, Monsieur Pierre-Hubert MARTIN à Monsieur Michel PECOUT.

ACCUSE DE RECEPTION :

Déposé en Sous-Préfecture d'Arles le :





MANGION à la Présidence du GAL Leader Pays d'Arles ;

Vu la délibération n° 2021.019 du 13 avril 2021 portant engagement sur le principe d'une demande d'abondement de la maquette Feader du Leader Pays d'Arles dans le cadre d'un fonds de transition.

## CONTEXTE

**Considérant** l'engagement du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles (PETR), en partenariat avec les Syndicats mixtes de gestion des Parcs naturels régionaux de Camargue et des Alpilles et les EPCI du territoire, Terre de Provence Agglomération, la Communauté de communes de la Vallée-des-Baux-Alpilles et la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette, dans la programmation Leader 2014-2020 ;

**Considérant** la prolongation du programme LEADER actuel « Agir pour une économie basée sur la qualité » jusqu'en 2023 ;

**Considérant** que la prochaine programmation LEADER se déroulera sur la période 2023-2027, l'autorité de gestion régionale prépare la sélection des GAL candidats pour porter le dispositif et ouvrira un Appel à Manifestation d'Intérêt au second trimestre 2022 ;

**Considérant** que dans le cadre de cet Appel à Manifestation d'Intérêt la Région pourra allouer aux GALs qui en feront la demande une enveloppe pour financer l'ingénierie ;

**Considérant** la volonté du territoire du Pays d'Arles de continuer à bénéficier de Fonds européens FEADER et régionaux au travers LEADER ;

**Considérant** l'expérience acquise pour piloter et mettre en œuvre le programme depuis deux générations de LEADER par le PETR du Pays d'Arles (structure porteuse), les trois intercommunalités et les Parcs naturels régionaux de Camargue et des Alpilles ainsi que les membres du GAL ;

**Considérant** que pour mener à bien l'élaboration de la candidature LEADER 2023-2027, le PETR du Pays d'Arles propose le recrutement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour une durée correspondant au calendrier régional, qui sera sous la responsabilité de la cheffe de projet ;

**Considérant** que le marché public sera inférieur à 40 000 HT et que le PETR réalisera une mise en concurrence pour identifier le prestataire retenu.

### **Les missions confiées à l'assistance à maîtrise d'ouvrage sont les suivantes :**

- Appui à la réalisation d'un bilan synthétique sur le LEADER actuel, afin de nourrir les échanges sur la prochaine programmation ;
- Participation à la concertation avec les acteurs publics et privés du territoire pour partager les enjeux, besoins et axes d'interventions prioritaires du futur LEADER : groupes de travail, consultations, forums...
- Analyse des documents et démarches existants (cahier des charges régional, politiques publiques impactant le territoire, stratégies du PETR et des intercommunalités, Charte des PNRs...) afin d'optimiser le positionnement de la prochaine candidature LEADER en cohérence avec les politiques et stratégies nationales et locales, et complémentaire aux cadres d'intervention existants ;
- Appui à la rédaction d'un document de candidature à l'appel à manifestation LEADER : état des lieux du territoire et enjeux stratégiques, stratégie territoriale du GAL, définition et priorisation des axes d'intervention, plan de développement, maquette financière, dispositif d'accompagnement, de suivi et d'animation, partenariats, projets de coopération...
- Appui aux équipes du PETR, des intercommunalités et des Parcs à traduire leurs objectifs dans la candidature LEADER ;
- Appui à la réalisation de la maquette financière ;

Je vous invite mes chers collègues à :

1 - **AUTORISER** la mise en concurrence pour le recrutement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour le recrutement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour appuyer le PETR dans l'élaboration de la candidature LEADER 2023-2027;

2 - **PRÉCISER** que les crédits nécessaires sont inscrits en recettes et dépenses au budget de l'exercice et suivants.

LA DÉLIBÉRATION SOUMISE AU VOTE EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

Le Président

